



La communauté de communes va pousser les murs de la zone d'activités de Neussargues-Moissac, « Les Canals », sur un terrain de quatre hectares.

HAUTES-TERRES COMMUNAUTÉ

La comcom renforce son attractivité économique

Le conseil communautaire de Hautes-Terres s'est réuni, jeudi soir, à Murat, pour la dernière fois de la mandature. N'ayant pas pu voter, pour des raisons administratives, ni le compte financier unique de l'année 2025 ni les orientations budgétaires pour 2026, c'est la nouvelle équipe qui s'en chargera en avril prochain.

ISABELLE BARNÉRIAS
isabelle.barnérias@centrefrance.com

Pour le dernier conseil communautaire de la mandature, Didier Achalme s'est présenté cravaté, jeudi soir, une fois n'est pas coutume. Car le président de Hautes-Terres communauté (HTC) souhaitait tout particulièrement marquer « ce moment solennel qui met un terme à six ans de travail ensemble, c'est pas rien six ans ! » Il a ainsi voulu « remercier les élus avec qui j'ai eu un réel plaisir à travailler. Vous avez toujours eu des débats de qualité et fait preuve d'intelligence politique, comme pour la défusion du Pays Gentiane en début de mandat qui n'a pas été un sujet facile. On a fait aboutir un grand nombre de projets, on peut être assez fier de les avoir votés et menés à terme ». Sans oublier de saluer également « les agents des services qui, dans l'ombre, ont fait un travail remarquable ». Mais avant d'ouvrir la séance, Didier Achalme a présenté le rétroplanning des échéances post-municipales qui attendent le futur conseil communautaire et dressé un rapide bilan de la mandature, dont les comptes « laissent entrevoir un avenir serein ». Preuve, selon lui, « qu'on n'a pas si

mal géré que ça ».

Le PLUi adopté

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, figuraient le vote du compte financier unique de l'année 2025 et le rapport des orientations budgétaires pour 2026. Mais faute de retour desdits documents par la Direction générale des Finances publiques, confrontée à un problème de logiciel, les élus ont ajourné ces deux dossiers. La nouvelle équipe, qui sera installée le 10 avril, s'en chargera donc. En revanche, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) était, lui, sur la table. « Gros sujet du mandat », le dossier, lancé en 2021, vient tout juste d'aboutir. Arrêté une deuxième fois à l'unanimité en juillet dernier, avant enquête publique, le PLUi a ainsi été approuvé, jeudi soir, par les élus, abrogeant les cartes communales de La Chapelle d'Alagnon, Laveissenet et Saint-Mary-le-Plain, qui ont, dans la foulée, décidé d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble de ses zones, avec un droit renforcé sur les périmètres classés ORT (Opération de revitalisation de territoire) de Murat, Massiac, Allanche et Neussargues-Moissac. « L'idée n'est pas de prendre la main sur les communes, a insisté Didier Achalme, mais de permettre une cohérence des actions. »

« On n'a pas si mal géré que ça ! Les comptes laissent entrevoir un avenir serein »

Économie. « Afin de permettre aux entreprises de trouver des conditions privilégiées pour leur installation et favoriser le développement économique sur le territoire », compétence première de la communauté de communes, les élus ont lancé un projet d'extension de la zone d'activités « Les Canals », située sur la commune de Neussargues-Moissac, en achetant un terrain de quatre hectares pour un montant de 305.600 € hors taxes. Ils ont également signé un bail commercial avec la société Distillerie des Hautes-Terres, installée dans un local du village d'entreprises de Neussargues-Moissac depuis 2023, pour un loyer mensuel de 658 € hors taxes. Le président a, par ailleurs, informé le conseil du projet de construction d'un bâtiment locatif par la SCI des Trois Trèfles sur la ZA du Colombier à Massiac, dont il a signé la cession des biens pour un montant de 16.500 € HT.

Travaux. Initiée par le Conseil départemental, en partenariat avec le syndicat mixte du Lioran et la commune de Laveissière, la station du Lioran va subir un gros lifting, notamment de requalification et de mise en valeur paysagère de ses espaces publics. Des travaux importants de près de 4 millions d'euros auxquels Hautes-Terres communauté va participer à hauteur de 292.000 €, soit 7,4 % du montant global de l'opération. Une opportunité pour la communauté de communes qui va ainsi aménager une liaison cyclable entre la gare et le cœur de station, réaliser une signalétique pour ses sentiers d'intérêt communautaire au départ de la station, de l'esplanade P1, de la prairie des Sagnes et des aires de stationnement de Font d'Alagnon, ainsi qu'installer des conteneurs pour la collecte des déchets sur l'espace public. « C'est la première fois que HTC est associée au Lioran », s'est satisfait Didier Achalme qui estime que « si c'est une locomotive pour le département, ça l'est aussi pour nous, un levier fondamental pour l'économie locale ». Un important chantier va aussi démarrer au lac du Pêcher d'ici le

mois d'avril pour réhabiliter la digue. Les travaux dureront cinq semaines et seront réalisés par l'entreprise Marquet pour un montant de plus de 60.000 €.

D'autres aménagements concerneront le site de la montagne de la Mal-mouche, à Marcenat, pour restaurer les fonctionnalités naturelles d'une zone humide, supprimer l'effet drainant des fossés existants et rétablir les écoulements naturels entre la source et l'exutoire. Le coût de 15.000 € sera soutenu par l'Agence de l'eau Adour Garonne, à hauteur de 50 %, et le Département pour 20 %.

Au fil du conseil

Droit des sols. Suite à l'arrêt de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols, HTC a décidé de créer un service commun à ses 39 communes, qui sera opérationnel dès le 1^{er} avril.

Cession d'un chapiteau.

La communauté de communes a vendu le chapiteau modulable qu'elle avait acquis en 2014 pour un montant de 120.000 €, dont 40.000 € de subventions, et qu'elle louait aux associations du territoire. Car s'il ne répond plus aux besoins actuels, il coûte aussi beaucoup d'argent lorsqu'il faut le transporter sur site depuis son aire de stockage dans une entreprise de Limoges qui le rachète au prix de 45.000 € hors taxes.

Plan vélo. Ce sont 34 km qui ont déjà été aménagés sur la future liaison cyclable entre Le Lioran et Massiac. Reste maintenant le secteur central entre Molompize et Neussargues-Moissac pour lequel la communauté de communes a lancé une étude de faisabilité d'un montant de 40.000 € et sollicité une subvention de la DETR.